



*« Celui qui est prêt à abandonner une liberté fondamentale pour une sécurité temporaire, ne mérite ni l'une ni l'autre et finira par perdre les deux »
(Benjamin Franklin)*

Deuxième confinement, épisode 2. Cette semaine, on se penche sur un gros morceau... Nous allons vous présenter un petit tour d'horizon des « études d'impacts » construites par la direction territoriale Grand-Est pour justifier les suppressions de postes présentées en CTHSCT le 4 Novembre dernier. Avec toujours le souci de réveiller vos défenses immunitaires face à l'enfumage ambiant !

« L'insuffisance » (c'est un euphémisme) de ces études a été dénoncée par les représentants des personnels de l'instance qui ont refusé de rendre un avis et ont sollicité une expertise externe d'un cabinet agréé pour analyser le projet de réorganisation, ils ont ensuite quitté la séance.

Globalement, pour justifier plusieurs dizaines de suppressions de postes dans les services et sur le terrain, la direction propose seulement : Simplification et modernisation des procédures et des façons de faire pour devenir plus « efficace », et l'informatisation massive des tâches... Saupoudrés d'un petit peu de soutien d'OF aux UT et de CDD « renfort crise »...

Et bien sûr sans aucune quantification de la charge de travail concernée !!

Voici... LES PERLES (et on a du se restreindre...)



Par ordre presque alpha « bêta »ique :

REORGANISATION DT-GIRARDET

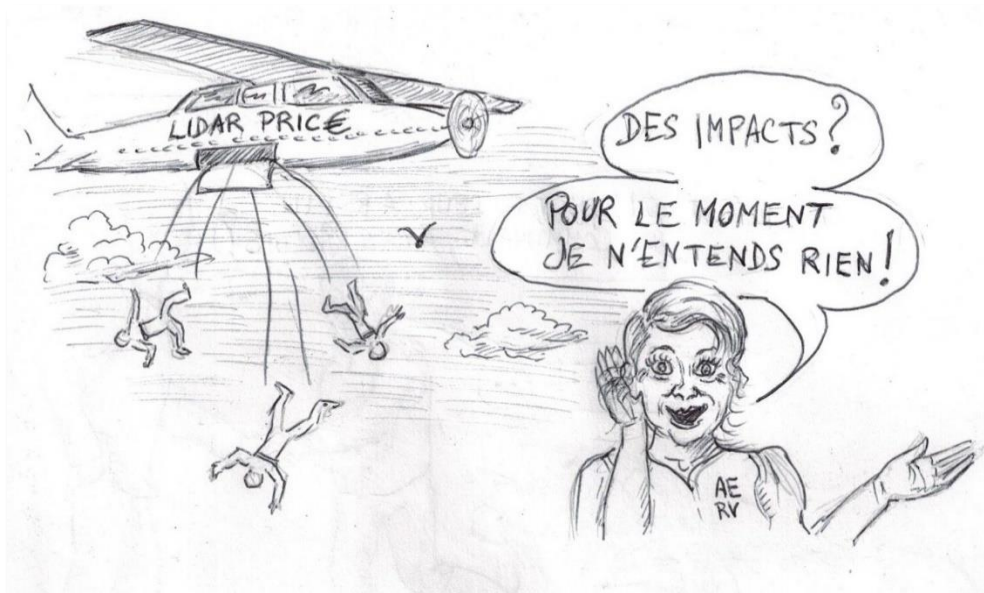
- ✈ Sur l'impact « moyen à fort » sur la charge de travail : « **Changement ponctuel le temps d'arriver à un rythme de croisière** »

Dans les mesures d'atténuation :

- ✈ « **Passage d'un poste en B2** », « **Réunion avec le titulaire du poste qui va reprendre les activités** »...

AGENCE ETUDES

On dégèle un poste pour le lidar et on **supprime 2 postes**... Mais sans études d'impacts



ARDENNES

- ✈ L'étude prétend que des missions ont été transférées sur les services RH de la DT... Dans le même temps on y supprime aussi des postes...
- ✈ Alors qu'une UT est à 110 % du volume présumé récoltable en 2019 et 160 % en 2020... On supprime deux postes, les surfaces forestières sont augmentées pour 7 triages mais pas d'augmentation des déplacements, car « **massif compact** »...
- ✈ Dans les mesures d'atténuation: « **pourvoir les postes vacants** » !!!
- ✈ Mention Spéciale pour l'UT de LA POINTE : on supprime un poste, mais « **La charge de travail reste globalement équivalente sur chaque poste** »... Mais pour compenser, on peut « **transférer une communale vers l'UT voisine** » de Rocroi-Semoy pour « **équilibrer** » les charges de travail. C'est pas comme si l'inspection du travail avait dit qu'il était avéré qu'il y avait un **risque grave pour la santé des personnels** sur cette unité territoriale à cause de leurs charges de travail. Un des « points positif »s de la suppression du poste est qu'une FD de 1600ha sera désormais sur un seul triage, **contre deux auparavant**...



AGENCE TRAVAUX RHIN-VOSGES

Pas d'étude d'impact pour les deux postes supprimés...

BAR LE DUC

Suppression de 5 postes de triages, MAIS :

- ✈ Arrêt des opérations de martelage dans certains peuplements
- ✈ « Fluidifier le calendrier annuel pour permettre un travail serein par rapport aux délais et retours attendus »
- ✈ Et des Aménagements « multi-forêts » (sic) !

Fusion des agences dans le HAUT RHIN

Petite citation d'introduction à la suppression de 14 postes dans le cadre d'une fusion d'agence : « **Tout est changement, non pour ne plus être mais pour devenir ce qui n'est pas encore** » Epictète



✈ La « **vente d'immeubles et la diminution du nombre d'agences sur la DT** » sont présentés comme des points positifs...

Des mesures d'atténuation ambitieuses :

- ✈ « **Nous ferons appel au bottom-up pour faire évoluer les pratiques professionnelles** »
- ✈ « **Répartir précisément les tâches** »
- ✈ « **Susciter la confiance pour créer de la coopération entre les membres de l'équipe** »
- ✈ « **Reconnaissance des efforts effectués par les collaborateurs du service** » (déjà bien commencé en leurs supprimant des postes!)
- ✈ « **Nécessité de ne pas être spécialisé afin de pouvoir être ubiquiste lors des absences** »
- ✈ « **Saisie des DT-DICT par les TFT** » à la place du service « travaux »
- ✈ « **Bilan à réaliser sur les différents processus métier afin de** » (phrase se terminant ainsi dans le rapport...)
- ✈ « **Bureau individuel pour chaque collaborateur** »
- ✈ « **Créer de nouvelles applications sur les MDS** »
- ✈ « **Imprimante couleur pour les TFT** »
- ✈ « **Veiller à ce que les TFT restent disponibles pour l'externe malgré l'augmentation des charges de travail** »

HAUTE MARNE

Après le prix André Hopfner, inspiré par le Directeur d'agence éponyme, « Le Torchon d'honneur », le prix spécial du BQS, attribué à l'étude d'impact la plus inadmissible, est attribué à cette agence (Quelle surprise!)

D'abord, deux **postes supprimés** sont présentés par le DA sans études d'impacts, sous prétexte qu'ils étaient « **provisoires** ».

Ensuite, c'est l'étude d'impact sur la suppression d'un poste d'administrative au service bois qui a permis cette obtention du « Torchon d'honneur ». Aucune mesure de prévention, un tableau d'étude d'impact illisible, rempli d'approximations, de fautes d'orthographe et de fautes de frappe, laissant penser que le travail a été fait à la « va-vite ». Des reliquats de « copier/coller » n'ont même pas été retirés, rendant tout simplement les documents incompréhensibles.

Voici un best-of sélectionné pour vous et **garanti authentique et sans trucage** :

- ✈ « l'impact du scénario de réorganisation à fin 2015 sur les conditions de travail des personnels de l'équipe »
- ✈ « nombre de postes au 31/12/2012 : 8 ; postes supprimés : 1 ; nombre de postes au 31/12/2016 : 8 »
- ✈ « Quel est le niveau de la dégradation de l'ambiance de travail ? »
réponse : « **Non** »
- ✈ « Quel est l'impact du changement sur la nature et la qualité des relations existantes ? » Réponse : « **NON** : pas vraiment d'impact sauf à un changement d'interlocuteur BOIS pour les UT concernées »
- ✈ « Les surcharges de travail temporaire pourrait donner des tensions »
- ✈ « L'accroissement pérenne de charge de travail s'accompagne-t-il d'une nouvelle organisation du travail ? Si oui, comment ? » Réponse :
« **OUI** : mise à jour de l'organigramme »
- ✈ « les travail des 4 personnes est réparti sur 3. Même si Prod Bois impacte les charges de travail, les imperfections logiciels et la certains fonctionnalités encore inexistantes n'ont pas totalement permis de faire les gains de productions attendus »
- ✈ « Du soiten entre les 3 postes administratifs pourra avoir lieu après cette date en cas de surcharge individuelle de travail. »
- ✈ Mesure de prévention : « **Adaptation de l'organigramme du service.** »

Etonnof Niet ?



METZ

Mesures d'atténuation:

- ✈ « Evolution logicielle intéressante et simplifiante de l'outil informatique »
- ✈ « Répartition de la charge de travail sur l'ensemble de l'équipe »

MEURTHE ET MOSELLE

Tout d'abord sachez que : « Il y a eu une réunion traitant les études d'impact. Malheureusement, celle-ci n'a pu se dérouler avec le CODIR au complet en raison de l'intervention de personnels externes à ce CODIR. »

Mesures d'atténuation:

- ✈ « Réévaluer les indemnités kilométriques »
- ✈ « Favoriser les réunions en audioconférence »
- ✈ Mais aussi « Un fort renouvellement des RUT dans les années à venir, Le classement des postes de Responsables d'UT du Grand Nancy- Grand Couronné, du Plateau Lorrain – Vezouze et des lacs changeront pour passer de A1 à A1bis. Cela nécessitera qu'ils passent en appel à des postes à une mobilité spéciale réorganisation »
- ✈ « Une réflexion sur les aménagements réalisés en Meurthe et Moselle doit être menée. » (ou « doit être minée » ?)
- ✈ « optimiser nos processus de production en éliminant tout ce qui est inutile. » (Prodbois ?)
- ✈ Bouquet Final : « Changement du nom des UT »

NORD ALSACE

Plus de 2000 ha sur un poste à 30 % patrimonial... Mesure de prévention :
« Clarification des missions et simplification des procédures »

SARREBOURG

Suppression de plusieurs postes :

- ✈ « Ces suppressions ne concernent que des postes vacants (postes non ouverts à la mobilité après le départ de leur occupants). » (On nous confirme donc que c'est la direction elle-même qui a organisé ces vacances de postes...)

- ✈ « La suppression de 4 postes permettra de maintenir un taux de vacance limité (4%) dans le respect du plafond d'emploi de l'agence et par conséquent : de limiter les intérim longs et de s'assurer d'une meilleure répartition des charges de travail entre les personnels et entre les équipes. » (sic!)

Mais :

- ✈ « Une couverture LIDAR [...] permettra des gains de temps significatifs » et « Fourniture d'outils de diagnostic fonctionnels de la vulnérabilité des forêts et peuplements aux changements climatiques - Clarification du contenu de l'aménagement en lien ainsi que des cadrages des décisions dans les outils en vigueur »
(Si vous avez compris quelque chose, vous pouvez écrire votre explication au Snupfen-Lorraine, à moins que le DA de Sarrebourg nous explique lui-même?)



SCHIRMECK

Mesure de prévention : « **Actualiser la plaquette de présentation de l'agence** »

VOSGES MONTAGNE

- ✈ Suppression d'une UT : « **Cette évolution, rendue possible par la vacance du poste de RUT Senones début 2021, va ramener de 9 à 8 le nombre d'Unités Territoriales dans l'Agence.** ». Mais aussi : « **Cette réorganisation aura également des impacts positifs : - En confortant les UT de Raon l'Etape, Saint Dié – Val de Senones et Meurthe Galilée avec des effectifs de TFT portés respectivement de 7 à 10, 7 à 9 et 8 à 10. - En rattachant à une seule UT, l'UT de Raon l'Etape, la FD du Ban d'Etival, d'une contenance totale de 1 881 ha, aujourd'hui éclatée entre les UT de Saint Dié et de Senones.** »

Mesures d'atténuation:

- ✈ « **A la main des RUT, piloter les contributions de chacun des membres des équipes des UT aux opérations collectives (martelages, inventaires) pour lisser et équilibrer entre eux au maximum leurs charges de travail.** »
- ✈ « **En novembre-décembre 2020, à l'initiative des RUT, convier à des réunions d'UT et/ou à des opérations collectives les TFT des UT voisines qui relèveront de la leur à compter du 01/01/2021 pour préparer et faciliter leur intégration dans leurs nouvelles équipes.** »
- ✈ « **Constituer deux équipes de martelage susceptibles d'intervenir le même jour** »

VOSGES-QUEST

A propos de la fusion de deux UT, mesures d'atténuation :

- ✈ « **Maintenir l'autonomie des TFT, les responsabiliser dans leurs tâches et leurs missions** »
- ✈ « **Utiliser un vocabulaire moins clivant (le mot spéciaiste entraîne des incompréhensions)** » C'est sur qu'un spéciaiste on ne sait pas si c'est un prosélyte du spécisme ou tout simplement un gars qui s'y connaît dans sa branche technique.
- ✈ « **Définir les missions des TFT** » Tiens tiens... Au moins il y en a qui se posent la question à un moment donné (certes sans y répondre...)
- ✈ « **Renforcer l'image de l'existence du lien TFT/RUT** ». Dix bon points = une image ?
- ✈ « **Compenser le temps des relations avec une vision d'efficacité** ». Si les visions persistent, consulter un psy ou postuler pour la reconnaissance du miracle au Vatican.
- ✈ « **Création d'une identité propre** » Merci Monsieur Propre. Comment ?
« **Choisir un nom d'UT, s'identifier par une devise et un blason [...] qui devra être présenté à chaque nouvel arrivant** »... (Un blason avec un bâton et une carotte ?)

CONCLUSION

Bien sûr nous n'avons pas pu tout partager ici. Mais... Rassurez-vous, on ne vous a rien caché de l'essentiel ! Il n'y avait, dans ces longs tableaux, aucune mesure tenant la route quant à l'éventuelle atténuation des impacts dans nos G...